



DECISION

**Concernant la signature d'un contrat de cession
de droits de représentation**

SERVICE CULTUREL

/AM

D SG N° 13.075

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 10.0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

DECIDE

- de signer le contrat de cession de droits de représentation pour le spectacle suivant :

E avec la « Compagnie de l'Arène » dont le siège social est situé au 32 allée des Mimosas 17200 ROYAN, pour la représentation du spectacle « Noche Azul, chroniques cubaines » qui aura lieu à la salle de spectacle, le jeudi 31 janvier 2013 à 20h30, pour un montant de 3 424 € TTC.

- d'imputer la dépense au budget communal nature 6228 – Fonction 313.

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 31 janvier 2013

Fait à Royan, le 30 janvier 2013
Pour le Député-Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD